

OFFICE NOTARIAL DE MORTAGNE SUR SEVRE

Philippe LACOSTE, Anne FOURAGE, Guillaume RÉMOND et Valérie TESSIER



15 Avenue de la Gare – BP 25
85290 MORTAGNE SUR SEVRE
Téléphone : 02.51.65.00.65
Télécopie : 02.51.65.22.47
e.mail : mortagne@notaires.fr

Service négociation immobilière
J.C. Pignon : 02.51.65.30.96
www.roncin-lacoste-fourage.notaires.fr

ATTESTATION

Merci de rappeler nos références dans vos courriers

Aux termes d'un acte reçu par Maître Anne FOURAGE Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Philippe LACOSTE, Anne FOURAGE, Guillaume RÉMOND et Valérie TESSIER, notaires associés », titulaire d'Offices Notariaux à MORTAGNE SUR SEVRE (85290), 15 Avenue de la Gare et à LES HERBIERS (85500) 1 rue Gâte Bourse, le 20 novembre 2019 il a été constaté la VENTE,

Par :

Monsieur Jean Maurice Henri Olivier **SORIN**, retraité, époux de Madame Martine Denise **MERCIER**, demeurant à LA TESSOUALLE (49280) le Bois Girard.
Né à SAINT LAURENT SUR SEVRE (85290), le 5 janvier 1950.

Au profit de :

La Société dénommée **UniTri**, Etablissement public administratif local au capital de 1010692,00 €, dont le siège est à LA SEGUINIÈRE (49280), 1 RUE THOMAS EDISON, identifiée au SIREN sous le numéro 848014411 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS CEDEX.

Quotités acquises :

UniTri acquiert la pleine propriété du **BIEN** objet de la vente.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A LA TESSOUALLE (MAINE-ET-LOIRE) 49280 Le Patis Caron.
Une parcelle de terrain.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AW	269	LE PATIS CARON	01 ha 17 a 77 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

La Verrie : 02.51.65.92.57

Les Epesses : 02.51.57.30.02

Les Landes Génusson : 02.51.91.60.80

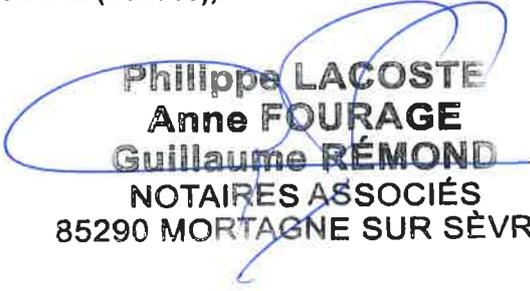
PRIX

La présente vente est conclue moyennant le prix de **VINGT-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET DIX CENTIMES (27.087,10 EUR)**.

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A MORTAGNE SUR SEVRE (Vendée),
LE 20 novembre 2019**


**Philippe LACOSTE
Anne FOURAGE
Guillaume RÉMOND
NOTAIRES ASSOCIÉS
85290 MORTAGNE SUR SÈVRE**